



Municipalité de Duhamel
1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

AVIS PUBLIC

PRENEZ NOTE QUE :

Lors de la séance régulière du lundi 5 janvier 2026, 18 h 30, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Lot 6 263 444, dans la zone 015-V- 2254, chemin du Lac-Gagnon Est

La dérogation demandée vise à autoriser un empiétement du bâtiment secondaire attaché (remise) dans la marge latérale droite de 0,65 m (2,13 pi), le tout dans le but d'obtenir un permis de construction.

Cette demande contrevient à l'article 119, paragraphe 4, du Règlement de Zonage 2023-04 qui exige que l'implantation d'un bâtiment accessoire attaché doit respecter les normes d'implantation du bâtiment principal auquel il est attaché. Dans ce cas ci- la marge latérale fixé par la grille des spécifications 015-V est établie à 5 m.

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre lors de cette séance qui se tiendra au Centre communautaire, sis au 1890 de la rue Principale, à Duhamel.

Donné à Duhamel, ce 9^e jour du mois de décembre 2025.

Monique Dupuis
Directrice générale adj.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Monique Dupuis, directrice générale adjointe de la Municipalité de Duhamel, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits désignés par le Conseil, ce 9 ème jour du mois de décembre 2025.

Cet avis a également fait l'objet d'une parution par envoi informatique date du 9 décembre 2025.

Et j'ai signé ce 9 décembre 2025



Monique Dupuis